



DEB 2022-6

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218401008-20220307-2022-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Attaché : 09/03/2022

République Française
Département de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC

Le 21 février 2022 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia et HEREDIA Justine.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia), LINHARES Tiffanie (pouvoir donné à LINHARES José) et SEVIN Roland (pouvoir donné à HEREDIA Justine).

Secrétaire de séance : HEREDIA Justine.

Objet : Défense Extérieure Contre l'Incendie : contrat de prestation de service pour l'entretien des Points d'Eau Incendie (PEI)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de Vaucluse approuvé par arrêté préfectoral du 10 janvier 2017 et modifié par l'arrêté n°19-858 du 20 février 2019.

Suite à un échange avec la société SUEZ EAU France - Agence Vaucluse à Carpentras, une proposition pour l'entretien des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune a été faite.

Le SDIS84 assume une reconnaissance opérationnelle, la collectivité doit, à sa charge, prévoir les actions de maintenance (préventive et corrective) et les contrôles techniques périodiques (débits et pressions) selon un principe biannuel.

Les nécessités techniques conduisent ainsi la commune à confier à une société disposant du savoir-faire, le soin d'entretenir les Points d'Eau Incendie publics situés sur le territoire sous conditions d'un contrat de prestations de services.

Le contenu des prestations désormais proposées par SUEZ EAU France - Agence Vaucluse répond aux règles fixées par le RDDECI 84 particulier :

- Les actions de maintenance (préventive et corrective) destinées à préserver les capacités opérationnelles des PEI,
- Les contrôles techniques périodiques destinés à évaluer les capacités des PEI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Le Maire entendu,

Délègue la réalisation des contrôles techniques des points d'eau incendie à SUEZ EAU France - Agence Vaucluse.

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette délégation.

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric, le 07/03/2022

Le Maire,

José LINHARES

